

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 6 MARS 2013

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mars 2013 à 9h00, à l'Hôtel de Ville de La Macaza.

Sont présents : M. Pierre Payer, président
M. Jean Zielinski, conseiller
M. Albert Brousseau, résident
M. Jean Courchesne, résident
M. Gilles Lemay, résident
Mme Karine Alarie, personne-ressource et secrétaire du CCU

Est absent : M. André Boileau, personne ressource et secrétaire du CCU

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2013
- 3) Projet de développement au Lac-Caché
- 4) Amendements (pilotis et conduites d'eau au lac)
- 5) Droit de passage menant au 632-3, chemin du Lac-Macaza
- 6) Marge de recul aux lacs et cours d'eau pour la construction de bâtiments
- 7) Divers :
 - a)
 - b)
 - c)
- 8) Levée de l'assemblée

CCU 201303.56 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Jean Courchesne, appuyé par Monsieur Albert Brousseau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté aux membres du CCU.

ADOPTÉE

CCU 201303.57 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 JANVIER 2013

Il est proposé par Monsieur Gilles Lemay, appuyé par Monsieur Albert Brousseau et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2013 soit adopté.

ADOPTÉE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT AU LAC CACHÉ

Ce dossier fait suite aux discussions entreprises lors des rencontres du 26 novembre 2010, 19 septembre 2012 et 23 janvier 2013 ainsi qu'à la résolution numéro 201012.313 du conseil municipal. Les différentes demandes des promoteurs dans ce dossier font ressortir certaines incohérences et difficultés d'application de la réglementation concernant les projets intégrés d'habitations dans diverses circonstances et, par conséquent, les membres souhaitent revoir l'ensemble de cette réglementation. Donc, ce sujet est reporté à une future rencontre.

AMENDEMENTS (PILOTIS ET CONDUITES D'EAU AU LAC)

Après discussions, les membres décident de reporter ce sujet à une prochaine rencontre.

DROIT DE PASSAGE MENANT AU 632-3, CHEMIN DU LAC-MACAZA

Ce dossier fait suite aux discussions entreprises lors de la dernière rencontre, soit le 23 janvier 2013. Puisque le terrain en cause est situé en zone d'hivernation du cerf de Virginie et qu'une étude visant à favoriser la cohabitation du cerf et de l'humain débutera sous peu, les membres jugent nécessaire d'attendre les résultats de cette étude avant de poursuivre dans ce dossier.

MARGE DE REcul AUX LACS ET COURS D'EAU POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

Ce sujet a été reporté à une future rencontre.

CCU 201303.58 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Jean Zielinski, appuyé par Monsieur Gilles Lemay et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 12h20.

ADOPTÉE

Pierre Payer, président

Karine Alarie, secrétaire